

DTAM

Conseil Exécutif du 9 septembre 2011

DELIBERATION N°197/2011

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION DE
DENEIGEMENT DESTINE A L'AERODROME DE MIQUELON**

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33 et 57 à 59 ;
- VU** la délibération n°56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- VU** le budget territorial 2011 voté le 29 mars 2011 et l'autorisation de programme AP2011 « Renouvellement des Equipements Techniques » ;
- Sur** le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

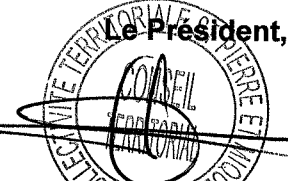
Article 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide :

- ✓ d'attribuer le marché pour la fourniture d'un camion de déneigement destiné à l'aérodrome de Miquelon à la société DERRIBLE INDUSTRIUM pour un montant de 344 805 € ;
- ✓ d'autoriser son Président à signer les actes nécessaires à la conclusion du marché ;

Article 2 : Le Conseil Exécutif Territorial précise que la dépense sera imputée au chapitre 21, nature 2182, fonction 63, enveloppe 15812 du budget.

Adopté

5 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Le Président,

Stéphane ARTANO.

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le12.SEP..2011....

DTAM

Conseil Exécutif du 9 septembre 2011

RAPPORT DU PRESIDENT

ATTRIBUTION DE MARCHE – FOURNITURE D'UN CAMION DE DENEIGEMENT POUR L'AERODROME DE MIQUELON

Le présent rapport a pour objet d'attribuer le marché à passer avec l'entreprise DERRIBLE Industrium pour la fourniture d'un camion de déneigement pour l'aéroport de Miquelon.

L'entretien de la plate-forme aéroportuaire ainsi que le déneigement sont actuellement réalisés avec un camion THOMAS de 1994. Ce camion est très vétuste et les équipements inadaptés. De plus, son entretien est problématique : soit les pièces de rechange ne sont plus disponibles, soit les délais de livraison sont très longs.

L'aérodrome de Miquelon est ouvert à la circulation aérienne à heures fixes, mais doit aussi être ouvert très rapidement en cas d'évacuation sanitaire. Pour assurer ce niveau de service, il est important de doter l'aérodrome de moyens fiables et adaptés.

Le présent marché concerne le remplacement de ce camion de déneigement.

La consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément à l'article 33 du Code des Marchés Publics. Elle concerne la fourniture d'un camion de déneigement 4X4 de 280 CV minimum destiné à l'aérodrome de Miquelon, avec une lame à neige et une fraise à neige. Sont demandées en options :

- 1-Formation
- 2-Epandeuse tractée
- 3-Plus-value pour benne basculante

Les offres ont été ouvertes le 23 juin 2011 par la commission d'appel d'offres de la Collectivité. Deux offres ont été enregistrées.

Sachant que dans le cadre de la consultation, seules les options 1 et 3 seraient retenues, l'offre la moins disante est celle de la société DERRIBLE INDUSTRIUM (offre 1) pour un montant total de 344 805 € détaillé comme suit :

Montant global offre de base HT : 329 670 €

Montant option 1 - Formation HT : 10 780,00 €

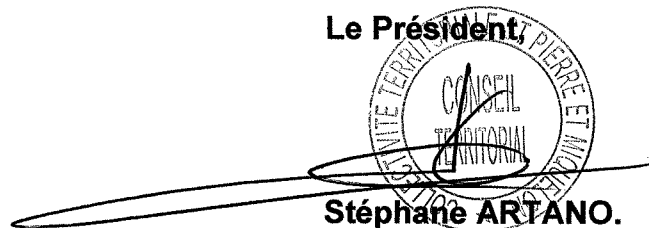
Montant option 3 - Plus-value pour benne basculante HT : 4 355,00 €

Les crédits étant disponibles au budget sur l'AP/2011 « Renouvellement des équipements techniques - matériels et engins de la DTAM » sur le chapitre 21 du budget d'investissement de la Collectivité Territoriale, je vous propose de confirmer la décision de la Commission des Marchés réunie le 24 août 2011 en attribuant le marché à DERRIBLE INDUSTRIUM .

Je vous demande de m'autoriser à signer le marché et passer tous les actes nécessaires avec la société.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,



The image shows a circular official stamp of the Collectivité Territoriale de Pierre et Miquelon. The text around the perimeter of the stamp reads "COLLECTIVITE TERRITORIALE PIERRE ET MIQUELON". In the center of the stamp, the words "CONSEIL TERRITORIAL" are visible. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the left and right. Below the stamp, the name "Stéphane ARTANO." is printed in a bold, black, sans-serif font.

Stéphane ARTANO.